38e Année - N° 2963. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 7 Août 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

Trois fois élu M. Léon Jourdan conseiller général du canton de Sisteron, voit son élection entachée de nullité pour la deuxième fois.

Par arrêté du Conseil d'Etat l'élection de M. Jourdan, du 26 Juillet 1925, est annulée sur contestation de M. Emile Galici son concurrent.

Depuis sa venue à Sisteron et son ascension au Conseil Général des Basses-Alpes, M. Jourdan a connu toutes les émotions de la vie politique.

Appelé en 1924 par MM. Baron et Michel, il fut élu au mois de Mars de la même année par 605 voix contre 546 à M. Raoul Anglès, député.

Son élection entachée de nullité parce qu'il n'était inscrit à aucun rôle des quatre contributions fut annulée par décision du Conseil d'Etat en date du 12 décembre 1924, sur protestation de M R. Anglès. C'est alors que M. Emile Paret maire nous fait lancer sa candidature puis la retire sur des combinaisons politiques dont le résultat s'est vu aux élections municipales : M. Jourdan est de nouveau candidat, sans concurrent cette fois, il est réélu le 11 Janvier 1925 par 670 voix pour une période de quelques mois.

Au renouvellement des élections cantonales, candidat à celles du 19 Juillet, il a pour concurrent un de nos compatriotes, Emile Galici, juge de paix

Le résultat du premier tour donne 447 voix à M. Jourdan et 370 voix à Galici. Il y a ballottage. Au deuxième tour, M. Galici mène une vigoureuse campagne et change les rôles dans la commune de Mison qui avait donné à M. Jourdan la majorité au premier tour mais la donne encore plus forte au deuxième tour à Galici, à ce moment la pression officielle se fait sentir, Jourdan est élu avec 546 voix et Galici obtient 470 voix, différence 76.

Le nouvel arrêté du Conseil d'Etat remet donc la question en jeu. Il y aura de nouvelles élections sous peu.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à enregistrer cet événement qui a fortement surpris les électeurs, ils avaient totalement oublié l'histoire de l'affiche, car la cause réelle de l'invalidation de M. Jourdan est bien l'affiche lancée par le parti S. F. I. O., signée par M. Baron, annonçant faussement le retrait de la candidature Galici.

Pour le moment aucune candidature n'est lancée, aucun nom n'est mis en avant, c'est le recueillement..., On dit que M. L. Jourdan se retire de la lutte et qu'il a donné sa démission de membre du parti radical socialiste.

Nous ne savons si c'est vrai.

45.000 fr EN FRANCE 6 000 en BELGIQUE

L'augmentation de l'indemnité parlementaire sera un fait accompli lorsque le Sénat — ce qui ne fait pas question — aura ratifié le vote de la Chambre.

On se souvient que, saisie une première fois l'assemblée du Palais-Bourbon n'avait pas osé suivre les promoteurs du relèvement tant elle redoutait la répercussion sur l'opinion publique d'une décision aussi inopportune, étant donné les circonstances.

Elle attendait une occasion favorable. Elle a cru la trouver dans la discussion du projet ayant pour objet d'imposer aux contribuables plus de neuf milliards d'impôts nouveaux.

Les députés, affamés, se sont dit que tondus jusqu'au sang, ces pauvres moutons que sont les Francais ne prendrait pas garde au prélèvement de quelques millions qu'ils éffecturaient à leur profit sur une somme aussi considérable.

En quoi ils pourraient bien se tromper, car, en vérité, le geste est bien vilain.

Quoiqu'il en soit, voici comment les choses se sont passées : Dès le dépôt du projet financier du cabinet Poincaré la commission parlementaire de comptabilité s'est réunie.

Elle a décidé d'adresser une lettre à la commission des finances pour poser devant elle la question de la majoration de l'indemnité parlementaire.

Elle a été posée sous la forme d'une lettre portant les signatures de MM. Auguste Giraud, président, et Gamard, secrétaire de la commission de comptabilité

Saisie de cette missive, la commission des finances, lit-on dans le rapport de M. de Chappedelaine, a été d'avis « qu'il convenait d'aborder nettement et sans hésitations la question posée du relèvement de l'indemnité parlementaire ».

Aussitôt dit, aussitôt fait. Un article spécial a été introduit dans le projet de loi, avec l'assentiment du gouvernement.

Il a été en outre stipulé que les millions réclamés par la boulimie parlementaire seraient « prélevées sur les ressources générales du budget ».

Quelques jours auparavant s'était constitué au Palais-Bourbon un groupe dit « des députés *sans fortune* », avec un président, M Chaussy, trois vice-présidents, MM. Gamard, Escoulent et Bernachon, et quatre secrétaires, MM. Bouligand, Bouteille, Ponard, Tranchand.

Dans l'unique réunion tenue par ce groupe, il a signifié à l'unanimité que le manque de ses membres exigeait une compensation aux frais des contribuables.

S'il n'y a qu'à réclamer pour obtenir, pourquoi les autres catégories de citoyens non fortunés ne se grouperaient ils pas à leur tour pour essayer de tirer du budget pattes et ailes ?

En Belgique, où la vie est aussi chère, sinon davantage, qu'en France, les parlementaires reçoivent une modeste indemnité de 4.000 francs par an.

Ils viennent, il est vrai, de s'accorder un supplément de 2.000 francs, ce qui porte leur indemnité totale à 6.000 francs, contre 45.000 pour les nôtres !

Nos « honorables » considèrent donc qu'ils valent 7 fois et demi plus cher que leurs collègues belges.

Les représentants belges ont décidé que ceux de leurs membres qui habitent la capitale n'auraient pas droit à la majoration de 2.000 francs.

Voilà une preuve de discrétion et de pudeur que nous attendrons longtemps des nôtres.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SISTERON

SÉANCE DU 2 Août

Le Conseil d'Arrondissement, convoqué par Monsieur le Sous-Préfet pour la tenue de la premiere partie de la Session, s'est réuni à la Sous Préfecture, lundi 2, à 10 h. du matin.

Etaient présents : MM. Clément, Bernard, Reymond, Rolland, Cassan, Pulvérail, Julien. Absent excusé : M. Ayasse.

M. Clément prend place au bureau assisté de M. Julien, secrétaire ; M. le Sous-Préfet assiste à la séance et donne lecture du décret de convocation. M. Clément, doyen-d'âge, invite le Conseil à procéder à l'élection du bureau définitif.

© VILLE DE SISTERON

M. Clément est élu Président. M. Reymond est élu Vice-Président. M. M. Julien est élu secrétaire.

M. le Sous-Préfet soumet au Conseil le rapport de M. l'Ingénieur en Chef, concernant les tarifs de prestations.

Le Conseil, après examen, approuve le nouveau tarif à appliquer à partir de 1927, comme maxima, mais à son avis, la journée d'homme de cheval et de mulet devrait être portée à 10 francs et le tarif pour chaque cheval-vapeur, en ce qui concerne les véhicules automobiles, de 2 francs 10 à 3 francs 50.

Le Conseil émet le vœu que pour permettre la tenue des sessions du Conseil d'Arrondissement, l'Administration des Postes autorise, exceptionnellement, en raison des difficultés d'horaires des courriers automobiles, que les dits courriers retardent d'une heure leur départ du Chef-lieu de l'Arrondissement.

Le Conseil demande que la route de Château-Arnoux à Châteauneuf-Val-St-Donnat anciennement déclassée soit reclassée comme route départementale, en attendant ce classement, le Conseil émet le vœu que la commune de Château-Arnoux soit autorisée, autant que possible, à faire les journées de prestations sur les chemins vicinaux de la Commune qui sont actuellement en mauvais état.

Chronique Locale

SISTERON

Ouverture de la Chasse

Le Journal Officiel publie un décret fixant l'ouverture de la chasse au dimanche 29 août pour les départements des Hautes-Alpes, de l'Isère, et de la Drôme.

Dans les Basses-Alpes, elle sera ouverte le dimanche 22 août dans la partie du département compris dans la première zone (arrondissement de Forcalquier, Castelanne, Digne — moins le canton de Seyne — et les communes de Bayons, Esparron-la-Bâtie et Reynier, canton de Turriers), et le dimanche 29 août dans la partie comprise dans la deuxième zone (arrondissements de Barcelonnette et de Sisteron — moins la commune ou la chasse est déjà ouverte — et le canton de Seyne).

Nécrologie

Lundi s'est éteint au milieu de sa famille, M. Henri Daumas, chapelier dans notre ville.

M. Daumas appartenait à une vieille famille sisteronnaise qui a fournie de père en fils des musiciens aux *Touristes des Alpes*, société à laquelle il n'y pas bien longtemps encore appartenait le regretté défunt.

Il est regrettable que les grands travaux agricoles n'aient pas permis à la musique d'assister en corps aux obsèques de M. Daumas, mais cependant un certain nombre de musiciens qui l'avaient connu au pupitre marchait derrière le corbillard, lui rendant ainsi un témoignage de bonne camaraderie.

Nos condoléances à la famille.

Ecole Supérieure

Résultats des exammens pendant l'année scolaire 1925-26.

Brevet supérieur : Définitivement reçues Mlle Bayetti, Beaudun, Brunet, Chaud, Isnard, Marin, Plume, Terras.

A la 2ème partie : Mlles Allègre, Chaillan, Collomp, Garnier, Malépine, Masse, Mefire.

A la 1re partie : Mlles Arnaud, Bouchet M-Thérèse, Bigouret, Leydet, Lombard, Michel, Ranguin, Régier Reynier, Rogon.

Concours d'admission à l'école normale

Mlle Leydet reçue 2me, Mlles Bigouret, Lombard, Michel Eléna ; 1re supplémentaire : Félix.

Brevet Elémentaire : Mlles. Albert, Ailhaud, Arnaud, Brouchon, Clément Félix, François, Isoardr Julien, Martel, Martin, Malépine, Meisonnier, Michel Alphonsine, Plat, Reynier, Rogon, Terrasson Odette.

Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur : Mlles Albert, Bouchet Laure, Bœuf, Brouchon, Clément, François, Isoard, Martel, Meisonnier, Michel Alphonsine, Plat, Terrasson Odette

Bourses, 3me série. Enseignement Primaire Supérieur : Mlles Chaud Marie-Louise, Perret Georgette.

Bourses 2me série, Cours Préparatoire : Enseignement Secondaire : Bonnefoy Aimée et Chabus Renée.

Enseignement primaire supérieur : Latil Denise, Rebattu Marcelle.

Certificat d'Etudes Primaires, Cours Préparatoire de de l'E. P. S.

Mlles Andrieu, Canonico, Ricoux, Taxil, Sicard, Vial, reçues avec la mention bien, Mlles Maurel, Barthélémy.

Institut Sténographique de France :

Diplôme de Sténographie : 90 mots à la minute, Julien Micheline (mention bien) ; 110 mots à la minute, Revest Charlotte (mention très bien) ; Roubaud Marthe, (mention bien) Allemand Henriette, mention bien.

Diplôme de Dactilographie : Capacité Bien : Allemand Henriette et Roubaud Marthe ; Capacité : Revest Charlotte et Julien Micheline.

Ces résultats font le plus grand honneur à la direction et aux Professeurs de notre école Supérieure à qui nous adressons nos sincères félicitations ainsi qu'aux lauréates.

Mlle Garde, la dévouée directrice dont nous avons, il y a quelques jours, annoncé le départ sera remplacée par Mlle Motte, Professeur à l'Ecole supérieure de Die, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Conférence contre la Guerre

M. Pierre Bouisson, avocat à la Cour d'Appel de Paris, a donné mercredi soir au Casino la conférence que nous avons annoncée à plusieurs reprises. Un auditoire assez empressé avait répondu à l'appel du conférencier et lorsque M. Turcan, premier adjoint, eût présenté M. Bouissou à l'auditoire, celui-ci prit la porole en développant le sujet de la conférence. Il dit tout d'abord que les futures guerres — si malheureusement elles venaient à se produire — seraient au point de vue chimique et metallurgique la destruction de la population entière ; il fit ensuite un appel au public pour venir grossir le nombre des ligueurs en donnant leur adhésion au Comité "Contre la Guerre." qui comprend les noms des personnalités politiques les plus en vue.

A l'issue de la conférence quelques personnes viennent se faire inscrire. Les adhésions sont reçues dans nos bureaux où des formules sont toutes prêtes. Les cotisations sont à la volonté des souscripteurs, les adhésions gratuites sont également reçues.

Loasqu'elles seront nombreuses un sous-comité comprenant un bureau sera créé et une réunion sera donnée sous les auspices de la Ligue dont le siège central est à Paris.

Société de chasse St-Hubert de la Haute-Durance

L'assemblée générale a eu lieu à la mairie de Sisteron ; plus de 50 membres assistaient à cette réunion. M. Paret maire, vice-président, préside la séance en l'absence du Président malade. M Paret se fait l'interprète des membres présents pour adresser à M. Bonfort, président, des vœux de prompt rétablissement La parole est donné au trésorier pour le compte rendu de la situation financière ; celle-ci est approuvée. Lecture est ensuite donné du compte rendu du Congrès de la Fédération. L'assemblée, après avoir par acclamation renouvelé les pouvoirs du bureau sortant, approuve la location du droit de chasse au quartier de Côme (80 hectares), commune de Vilhosc. ce qui porte à environ dix mille hectares l'étendue des terrains de chasse de la société. Les jours de chasse sur les terrains de la société sont ainsi règlementés : Briasc, dimanche, mardi, jeudi. Chardavon, Dimanche, lundi, vendredi ; Sourribes et St-Symphorien, Dimanche lundi, jeudi ; Esparron et Bayons, dimanche, lundi. Pas de restriction pour les jours d'ouverture ; celle-ci est fixée sur le terrain de la société à la date donnée par l'arrêté préfectoral. Les terrains ci-après sont réservés et la chasse y est rigoureusement interdite : Beaulieu, St-Didier, et tout le versant Est de Briasc (propriété Marcy), La Commission invite les sociétaires à respecter les récoltes, à éviter tout incident avec les propriétaires et à se tenir pendant la chasse à au moins 150 mètres des habitations et ce pour le bon renom de la société. Des listes des terrains de chasse de la société sont à la disposition des sociétaires auxquels il appartiendra de les réclamer à M. Saury, trésorier de la société. La Commission décline toute responsabilité pour le cas où un sociétaire arguerait d'ignorance.

Musique

MM. les musiciens sont informés que le comité des fêtes de Digne a accepté les conditions posées par les Touristes des Alpes pour leur participation aux fêtes du 22 août.

Dimanche 15 août à 9 heures du soir concert aux Plantiers.

Priére d'être exact aux répétitions

DIGNE

Fêtes Estivales d'Août 1926

Samedi 7 août. A 17 h, réception de la Fanfare du 23me Bataillon de Chasseurs Alpins. A 21 h., retraite aux flambeaux. A 22 heures, concert par la Lyre des Alpes.

Dimanche 8 août A 10 heures, aubades aux autorités ; Concerts en ville par la Fanfare des Chasseurs

A 10 h. 30. Inauguration de l'exposition de la Haute-Provence par M Rastpin, président de la XIme Région Economique. A 12 h 30. Déjeuner d'Etat de la Société Gastronomique Provencale.

A 15 h. Grand Corso Fleuri, bataille de fleurs et de confetti.

A 21 h. Retraite aux flambeaux.

A 22 h. Bal à grand orchestre aux alentours du kiosque.

(la suite du programme sera publiée samedi prochain.)

Je Prète

à court terme de 1000 à 5000 frs. sur toutes garanties et à propriétaires sans prendre hypothéques. Discrétion absolue. Me voir ou mécrire en toute confiance GLORYSS, hôtel des Acacias, Sisteron.

A VENDRE

de suite pour cause de santé, à St-Auban, sur terrain indépendant de l'Usine :

Un fonds de Commerce D'Epicerie

café, restaurant avec piano automatique, avec ou sans la maison neuve qui comprend cave, cuisine et terrasse.

Prix à débattre. Facilité de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, reçoit tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 heures.

Avis

M. J. ALLEGRE, matériaux de construction, cours Saint Jaume prévient le public qu'il tient à sa disposition, comme les années précédentes, du CHARBON de toute provenance livrable de suite.

On peut s'y adresser dès maintenant.

A VENDRE

CAMIONS 2 tonnes et 3 tonnes Renault. S'adresser au bureau du journal.

TRICOTEUSES rondes, rectiligne, toutes longueurs, toutes jauges. Prix de gros, Catolgue apprent. grat. Laines, cotons, fils, La LABORIEUSE, 23, rue Colbert, Marseille.

Les articles de pêche sont en vente à la librairie Lientier.

© VILLE DE SISTERON

CONSEIL UTILE

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accés d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons nous un remède coûteux : la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède dissipe en moins d'une minute les plus violents accés d'asthme, catarrhe, oppression, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, Paris.

ETAT-CIVIL

du 30 Juillet au 6 août 1926.

NAISSANCES

Luigi Modola, Rue Deleuze.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Victor Antonin Maurel, cultivateur à Sisteron et Agnèse Martinelli, s. p. à Sisteron.

MARIAGES

néant.

DÉCÈS

Henri Joseph Daumas, 67 ans Rue du Rieu.

Marie Emilie Arnaud veuve Reymond, 70 ans Logis-Neuf.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE P. LIEUTIER

25, Rue Droite, - SISTERON

Avis

Nous sommes heureux de porter à la connaissance du public que par suite d'accords nouveaux passés avec les Messageries Hachette nous recevons quotidiennement les romans du jour ainsi que des livres de toute sorte. On peut dès aujourd'hui faire un choix dans notre vitrine d'exposition.

GRAND CHOIX de ROMANS

Etude de Me ROUBAUD
Notaire à Sisteron

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant acte recu par Me ROUBAUD notaire à Sisteron, en date du dix huit février mille neuf cent vingt six enregistré et transcrit,

Mademoiselle **Chomel** Cornélie Marie, institutrice et Mademoiselle **Chomel** Cécile, sans profession, toutes deux célibataires majeures, demeurant à Marseille, boulevard Vauban No 10, ont vendu à la commune de **Chateau-Arnoux** une parcelle de terre de la contenance de 764 mètres carrés à prendre et détacher du côté nord d'une parcelle de plus grande contenance située sur le territoire de ladite commune, aux abords immédiats et au couchant de l'école de garcons cadastrée sous le numéro 43 p. de la section E, moyennant le prix principal de six mille cent douze francs outre des charges.

Copie collationnée dudit acte a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron le trente-un Juillet mille neuf cent vingt six et l'acte qui a été dressé de ce dépot a été signifié à Monsieur le Procureur de la République à Sisteron

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothéque légale non inscrite.

ROUBAUD

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron au bureau du journal.
à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau
à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

Etude de Me ROUBAUD,
Notaire à Sisteron

PURGE
d'HYPOTHEQUES LÉGALES

Suivant acte recu par Me ROUBOUD Notaire à Sisteron, le dix huit février mille neuf cent vingt six, enrégistré et transcrit,

Madame **Ricard** Eugénie, sous l'assistance et l'autorisation de Monsieur Morucci Paul François, ancien député docteur en médecine, son mari, avec lequel elle demeure à Marseille Boulevard Vauban No 73, a vendu à la commune de **Château-Arnoux**, un corps de batiment à usage d'écurie et grenier à foin au dessus, située dans l'enceinte du village de ladite commune, entre l'école des filles et l'école des garçons, paraissant cadastrée sous le numéro 43 p. de la section E. moyennant le prix de trois mille francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron le trente-un Juillet mil-neuf-cent-vingt-six, et l'acte de dépôt qui en a été dressé a été signifié à Monsieur le Procureur de la République de Sisteron.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

ROUBAUD.

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours — R.C. Seine 102.310

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort
COMPRESSION SOUPLE
de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol, 44 (Anc. No 63). la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 juillet 1922 ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désepérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE** la **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

DIGNE, Samedi 7 Août hôtel Boyer-Mistre.
LES MÉES, 5 hôtel Barras.

Nlle CEINTURE PERFECTIONNÉE
pour déplacement tous organes
TRAITE de la HERNIE franco sur demande à M GLASER, 44, Bd Sébastopol PARIS

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1886

Société de Capitalisation à forme mutuelle
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble : 11, Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr. en **15** ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels.

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

Agriculteurs ?... Réfléchissez !..
ACHETEZ VOS MACHINES DE RECOLTE
Moissonneuses, Faucheuses, Râteaux, Tracteurs, Batteuses
à l'Agent capable de les réparer vite et bien aux meilleurs prix
ALBERT AILHAUD
Agent Wackormik
La MOTTE-DU-CAIRE (Basses-Alpes)

VENTE A CREDIT — LOCATION D'AUTOS
CYCLES - MOTOS - CYCLECARS
ALCYON - PEUGEOT
Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)
— SISTERON —
Cycles AUTOS SPORTS
le vélo idéal pour un prix abordable
— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469
Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre d'Argençon

4 PUBLICATIONS RECOMMANDEES
POUR LA JEUNESSE

FILLETTE la meilleure publication composée spécialement pour les fillettes. Paraissant tous les dimanches, 16 pages en couleur et en noir. Le numéro : *25 centimes*

LE PETIT ILLUSTRE le plus goûté des journaux illustrés de la jeunesse, pour les filles et garçons, Paraissant tous les dimanches. Le N *25 cent.*

L'INTREPIDE hebdomadaire illustré Le grand journal de voyages favori de la jeunesse *Aventures - Sports - Voyages*, tous les dimanches 16 pages Le Numéro : *30 centimes.*

CRICRI Journal pour les petits garçons. 16 pages en couleur et en noir. Le Numéro : *25 centimes.*

EN VENTE PARTOUT

Envoi de deux numéros spécimens gratuits de chacune de ces publications sur demande adressée à la SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ÉDITION, 3, rue de Rocroy, Paris (Xe).

TSF — **TSF**
Condensateurs — Transfos — Casques
Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.
—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—
EMILE LATIL
54, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes
TSF — **TSF**

DIMANCHE-ILLUSTRÉ
MAGAZINE ILLUSTRÉ EN COULEURS POUR LES GRANDS ET LES PETITS
Amusant et instructif — 50 cent. — 16 PAGES
Le plus complet pour le prix le plus modique
TOUS LES SAMEDIS : 3.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS
Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; le calendrier de la semaine prochaine ; la Semaine comique (texte et dessins de nos meilleurs humoristes) ; les problèmes ou jeux dotés de récompenses. Les pages : Je voudrais bien savoir et Pour nous instruire un peu, *d'ordre documentaire ou pratique et sur les sujets les plus variés, historiques, géographiques, économiques, etc.* Les contes d'action, les romans de la vie, *etc.*
Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : BICOT, LA FAMILLE MIRLITON, ZIG ET PUCE
SPÉCIMEN FRANCO sur DEMANDE
Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 20, rue d'Enghien - Paris

	3 mois	6 mois	Un an
France, Colonies ...	6 »	12 »	24 »

TEIGNEZ VOUS MÊMES vos tissus avec le LURO
TOUTES LES NUANCES — TOUS LES COLORIS MODES
EN VENTE CHEZ LES DROGUISTES

En vente à l'imprim lib LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

GARAGE BUÈS

PLACE DE L'EGLISE — SISTERON

—o— *TELEPHONE 18.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

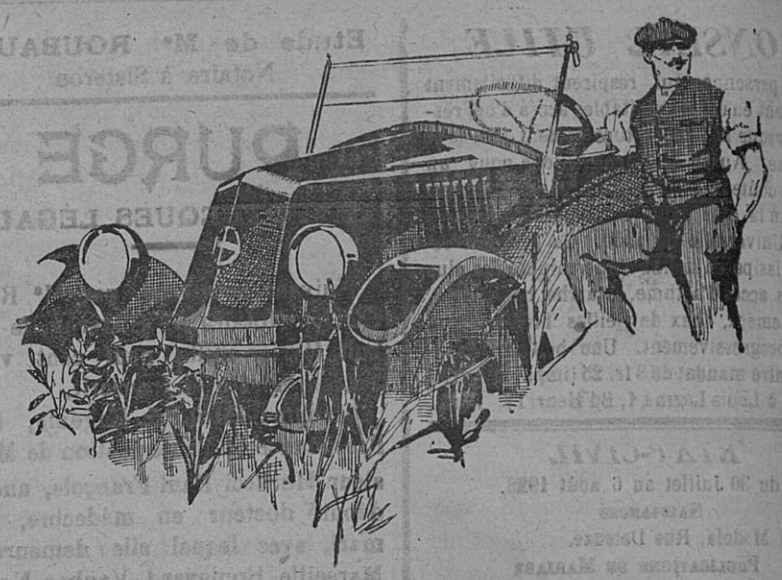

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence, quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT

La Grande Marque Nationale

BERLIET

Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR

Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT

La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER

La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR

La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON